

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 11 janvier 2010 portant ouverture d'un examen professionnel d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe

NOR : IOCB1002094A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie en date du 11 janvier 2010, un examen professionnel d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe par voie d'avancement de grade est ouvert.

L'examen est ouvert aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ayant atteint le 7^e échelon de leur grade et aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1^{re} classe, sans condition d'ancienneté.

Les épreuves se dérouleront à Chambéry le mardi 25 mai 2010.

Les dossiers de candidature pourront être retirés du mardi 2 mars 2010 au mercredi 31 mars 2010 inclus exclusivement au siège du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, 53, rue de la République, immeuble Omega, 73000 Barberaz, ou demandés par courrier (joindre une enveloppe de format 24 × 32 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie à 2,22 €) dans le même délai, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers complets devront être déposés avant 18 heures ou expédiés exclusivement au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie à la date limite du jeudi 8 avril 2010, le cachet de la poste faisant foi.

Tous renseignements complémentaires pourront être communiqués sur simple demande adressée au président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, 53, rue de la République, immeuble Omega, 73000 Barberaz.